



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**1 - Tarifs publics**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, , Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes déléguées sont compétentes pour proposer les tarifs des services publics locaux s'appliquant sur leur territoire,

Considérant que l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 2.2 % entre septembre 2017 et septembre 2018.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



Après avis favorable des commissions concernées :

**Un avis est demandé au conseil communal pour adopter les tarifs publics applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>CINEMA</b>		
- Tarif normal	7,00 €	7,00 €
- Tarif réduit toute la semaine et Week-End ( + de 65 ans, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, CEZAM, Trip Normand, séances en VO)	5,50 €	5,50 €
Bénéficiaires des minima sociaux, tarif de groupe en sn+2 et au delà)	3,30 €	3,40 €
Tarif pour les moins de 14 ans (- de 14 ans)	4,00 €	4,00 €
- Remplacement des lunettes 3D (prix TTC)	15,00 €	15,00 €
-Consignation carte d'abonnement magnétique	1,00 €	1,00 €
- Carte Fidélité Adultes (vendu par 5 )	26,00€	26,00 €
- Carte Fidélité Jeunes - 16 ans (vendu par 5)	20,00€	20,00 €
- Collège au cinéma		
- Ecole et cinéma		
- Lycéens et apprentis au Cinéma		
Les élèves disposant de la carte lycéens au cinéma et les élèves de l'option cinéma du lycée Marie Curie bénéficient d'un tarif de groupe		
- Animations Jeune Public, Séances en VO moins de 26 ans, groupes en SN et SN+1	4,50 €	4,50 €
- Orange Cinéday	5,00€	5,00 €
Location salle Cinéma (prix TTC)		
- Location en journée	420,00€	420,00
- Caution	500,00€	500,00

<b>MEDIATHEQUE</b>	<b>TARIFS 2018</b>	<b>TARIFS 2019</b>
<b>Médiathèque (pour les usagers domiciliés à Vire Normandie)</b>		
Vire Normandie (1)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Vire Normandie - Famille (2)		
Tickets Plus Vire Normandie <i>Réservé aux usagers dont l'abonnement est valide</i>	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>
Forfait annuel collectivités Vire Normandie (1) dépôt et prêt de documents pour les collectivités, les écoles	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Médiathèque (Hors Vire Normandie)</b>		
Hors Vire Normandie, Tarif normal	<b>20,20 €</b>	<b>20,20 €</b>
Hors Vire Normandie, Tarif réduit (3)	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>
Hors Vire Normandie, Famille	<b>30,20 €</b>	<b>30,20 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70,40</b>	<b>70,40</b>
Tickets Plus <i>Réservé aux usagers dont l'abonnement est valide</i>	<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>
Forfait annuel collectivités hors Vire Normandie dépôt de documents pour les collectivités, les écoles	<b>15,20 €</b>	<b>15,20 €</b>
	<b>2018</b>	<b>2019 (1)</b>
<b>MEDIATHEQUE (Commun aux Virois et non Virois)</b>		
<b>Gestion des documents non rendus :</b>		
1er rappel	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
2ème rappel	<b>5,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
3ème rappel	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>
4ème rappel	<b>15,00 €</b>	<b>15,00 €</b>
<b>TOUT DOCUMENT NON RENDU OU DEGRADE FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION AU PRIX D'ACHAT</b>		
<b>Remplacement carte d'emprunteur perdue</b>	<b>5,00 €</b>	<b>5,00 €</b>

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>CAMPING (à la journée)</b>		
- Adultes	2,00 €	2,10 €
- Enfants : de 5 à 14 ans	1,70 €	1,80 €
- Voiture	1,70 €	1,80 €
- Moto	1,60 €	1,70 €
- Caravane	1,70 €	1,80 €
- Tente	1,60 €	1,70 €
- Electricité	2,00 €	2,10 €
- Garage mort	2,00 €	2,10 €
- Camping-Car	3,00 €	3,10 €
<b>FOURRIERE</b>		
<b>- Fourrière</b>		
- Prise en charge chien	71,00 €	71,00 €
- Prise en charge chat	58,00 €	58,00 €
- Prise en charge chiens dimanches, fériés, nuits	81,00 €	81,00 €
- Prise en charge chats dimanches, fériés, nuits	76,00 €	76,00 €
- Pension par jour chien	6,00 €	6,00 €
- Pension par jour chat	3,60 €	4,00 €
- Tatouage chien-chat puce électronique sans anesthésie	52,00 €	55,00 €
- Euthanasie	52,00 €	52,00 €
- Divers soins du vétérinaire (factures à joindre)		
<b>- Fourrière (Toutes communes)</b>		
- Chiens mordeurs (forfait 3 visites de vétérinaires obligatoires) :		
- au chenil	158,50 €	195,00 €
- à la clinique vétérinaire	137,00 €	140,00 €
- Consultation du vétérinaire à la clinique	36,00 €	36,00 €
- Perfusion	41,00 €	41,00 €

- Frais d'adoption	51,00 €	51,00 €
<b>Utilisation de la fourrière (hors Vire Normandie)</b>		
- Prise en charge chiens ou chats par la fourrière	86,00 €	86,00 €
- Euthanasie des chiens ou chats	58,00 €	58,00 €
- Pension journalière	11,50 €	11,50 €
- Tatouage à puce électronique sans anesthésie	52,00 €	55,00 €
<b>- Pension</b>		
- Pension par jour pour chien dont les maîtres seuls nécessitent une hospitalisation de longue durée + réquisition longue durée	5,00 €	5,00 €
- Pension pour chat (même cas)	3,00 €	3,00 €
- Pension chien des S.D.F.	Gratuit	Gratuit
- Dépôts animaux morts (Particuliers, vétérinaires)	12,00 €	12,00 €
- Location d'une châtière aux personnes extérieures	10,00 €	10,00 €
- Intervention pour animaux morts		
<b>a) VIRE NORMANDIE</b>	30,50 €	30,50 €
<b>b) Hors VIRE NORMANDIE</b>	33,50 €	33,50 €
<b>Divers</b>		
- Location du fusil hypodermique (1/2 journée)	43,50 €	44,00 €
- Seringues, fléchettes	18,00 €	19,00 €
Coût de main-d'œuvre du personnel communal	26,50	27,00

FETES ET MANIFESTATIONS LOCATION DE MATERIEL	TARIFS 2018		TARIFS 2019	
	par jour	week-end	par jour	week-end
Podium roulant bâché 7,10 m x 6 m	394,00	563,00	402,50	575,00
Podium modulable non bâché grandeur maxi 10,5 m x 7,5 m x 1,10 m (Sert aussi de ring de boxe 6x6)		203,00	137,50	207,00
Podium bâché modulable 12 x 4,50	225,00	338,00	229,50	345,00
9 x 4,50	169,00	225,00	172,50	229,50
6 x 4,50	112,50	169,00	114,50	172,50
3 x 4,50	56,50	67,50	57,50	68,50
Estrade 3 m x 1,50 m hauteur 0,40 m à 0,70 m	22,50	28,10	23,00	28,70
Podium 3 marches	11,50	13,80	11,70	14,10
Escalier en bois	11,50	13,80	11,70	14,10
Gradin "Virevoltés"	34,50	41,45	35,25	42,35
Gradin pour concert église en escalier 6 m largeur 5 m profondeur		253,50	212,00	259,00
Estrade en bois 2m x 1,50 m x 0,35 m	17,30	20,70	17,65	21,15
Estrade en bois 2m x 0,70 m x 0,35 m	4,95	9,25	5,05	9,45
Poteau bleus grandes longueurs	2,30	2,50	2,35	2,55
Poteau blancs	2,30	2,50	2,35	2,55
Poteau bleus moyennes longueurs	2,30	2,50	2,35	2,55
Pupitre	11,50	13,80	11,75	14,10
Bac à eau 800 litres	13,80	23,00	14,10	23,50
Platine à pieds blancs + 24 cordes de séparation - l'unité (2 pieds et 1 corde)		5,20	4,70	5,30
Paravents	4,00	4,50	4,05	4,60
Barnums rouge 2 x 2	23,00	27,60	23,50	28,20
Barnum bleu 4 x 1,5	28,80	34,50	29,40	35,25
Panneau d'exposition feutre 1,70 x 1,20 + pieds	5,75	6,35	5,85	6,45
Grille d'exposition dont 12 avec panneaux pleins moquetés	3,45	4,00	3,50	4,05
Tréteau + plateau différents longueurs	5,75	6,90	5,85	7,05
Table de 2 m dont 13 anciennes	5,75	6,90	5,85	7,05
Table de 1,20 x 0,80 m	6,90	9,20	7,05	9,40
Table de 0,88 x 0,88 (mises dans les écoles)	3,45	4,00	3,50	4,05
Table de 1,50 x 0,80	7,50	9,80	7,65	10,00
Table de 1,60 x 0,80	8,05	10,35	8,20	10,55
Isoloir en fer	4,60	5,20	4,70	5,30
Isoloir sans barre dans le bas	4,60	5,20	4,70	5,30
Isoloir en isorel	5,75	6,90	5,85	7,05
Siège pour élections	2,30	2,50	2,35	2,55
Bancelle de 3,50 m	1,75	2,10	1,80	2,15
Chaise en bois (anciennes)	0,95	1,15	1,00	1,20
Chaise en plastique	1,40	1,75	1,45	1,80
Chaise en bois (propre)	1,40	1,75	1,45	1,80

Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal

Chaise pliante verte	0,95	1,15	1,00	1,20
Urne en bois rouge	1,15	1,40	1,20	1,45
Rouleau de tapis de coco environ 15 m x 2 m de large	13,80	17,25	14,10	17,60
Rouleau de protection en 1,50 m de large x 20 m de long	13,80	17,25	14,10	17,60
Cube d'exposition 1,20 x 1,20 x 2,40	9,20	10,35	9,40	10,55
Cube d'exposition 1,20 x 1,45 x 2,60	9,20	10,35	9,40	10,55
Cube d'exposition 1,00 x 0,30 x 2,40	5,75	6,90	5,85	7,05
Cube d'exposition 1,20 x 0,30 x 2,40	5,75	6,90	5,85	7,05
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,60	5,75	6,90	5,85	7,05
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,40	15,10	25,20	15,40	25,75
Ecran sur pied	25,20	45,40	5,85	7,05
Sonorisation portable	5,75	6,90	25,75	46,40
Panneau 1,50 x 1,50 m en bois blanc	3,45	4,00	3,50	4,05
Panneau 1,50 m x 2,10 m	3,45	4,00	3,50	4,05
Pied noir (support)	0,60	0,95	0,65	1,00
Parquet en panneaux de 2 m <sup>2</sup>	4,60	5,55	4,70	5,65
Barrière de 2 m	4,60	5,55	4,70	5,65
Barrière de 2,50 m	4,85	5,40	4,95	5,50
Drapeau à mettre sur écusson	2,30	2,50	2,35	2,55
Pavillon 150 x 225 cm	3,45	4,00	3,50	4,05

### LOCATION SALLES COMMUNALES (en T.T.C.)

COMMUNE DELEGUEE DE VIRE

**CAUTION** : 50% du montant de la loc. pour l'ensemble des salles (sauf St Martin)

**MAJORATION** : 20% pour les extérieurs (Particuliers et Sociétés non virois).

**Au delà du Week-End** application du tarif journalier.

**Salle du Vaudeville** : Pour les jours sup. autour du WE, application du tarif journalier hormis l'installation.

Le tarif Week-End est appliqué les veilles de jours fériés en semaine.

TARIFS 2019

	par jour	week-end	par jour	week-end
<b>- Salle Polinière</b>				
- Caution pour occupation de salle	145,00	145,00	145,00	145,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	50,00	50,00	50,00	50,00
<b>- Salle Chénédollé</b>				
- Caution pour occupation de la salle	145,00	145,00	145,00	145,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	50,00	50,00	50,00	50,00
<b>- Salle Jean Moulin</b>				

- Caution pour occupation de la salle	74,00	74,00	74,00	74,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	21,00	21,00	21,00	21,00
Caution pour occupation de la salle	200,00	200,00	200,00	200,00
caution pour le ménage	200,00	200,00	200,00	200,00
Facturation du coût de l'énergie	111,00	111,00	111,00	111,00
<b>Forfait vaisselle en fonction du nombre de personnes :</b>				
* de 0 à 100	20,00	20,00	20,00	20,00
* de 101 à 200	40,00	40,00	40,00	40,00
* de 201 à 300	60,00	60,00	60,00	60,00
* de 301 à 500	100,00	100,00	100,00	100,00
* de 501 à 750	150,00	150,00	150,00	150,00
* de 751 à 1 000	200,00	200,00	200,00	200,00
<b>2ème utilisation pour les associations ou autres</b>				
<b>- Salle Polinière (260 personnes)</b>				
- Sans cuisine	73,00	147,00	74,50	150,00
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	146,00	293,00	149,00	299,00
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage : 50 € )		122,00	86,00	125,00
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage)	123,00	196,00	124,00	199,00
<b>- Salle Chênedollé (270 personnes)</b>				
- Sans cuisine	73,00	147,00	74,50	150,00
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	146,00	293,00	149,00	299,00
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 € )		122,00	86,00	86,00
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 € )		196,00	124,00	124,00
<b>- Ex-Cantine Jean Moulin (60 personnes)</b>				
- Sans cuisine	45,50	74,50	46,50	76,00
- Avec cuisine	76,00	151,50	77,50	154,50
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 € )		87,00	73,00	88,00
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 € )		125,00	88,00	127,00
<b>- Salle de la Maison des Associations (Rue de Picardie)</b>	45,50		46,50	
- Particuliers, associations, entreprises	251,00	450,00	256,00	459,00
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	234,00	234,00	239,00	239,00
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 € )	400,00	400,00	400,00	400,00

Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal



- Extérieures à Vire Normandie	351,00	559,00	358,00	571,00
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	266,00	266,00	271,00	271,00
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00
<b>- Locations de couverts (l'unité)</b>				
- Particuliers, entreprises ou associations extérieures à Vire et pour toutes les salles		1,55	1,60	1,60
- Locations à la Douzaine (Coupes, Flûtes, Verres...)	2,45	2,45	2,50	2,50
<b>- Salle de la rue Turpin</b>				
- A la journée	53,50		54,50	
- A la demi-journée	32,15		32,80	
- Caution journée	27,00		27,00	
- Caution demi-journée	16,00		16,00	
<b>Salle Tour aux Raines</b>				
- sans cuisine	45,35	74,50	46,00	76,00
- Caution (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)	72,00	86,00	73,00	88,00
<b>- Salle de la Mairie de St Martin de Tallevende</b>				
- Caution salle	208,50	208,50	213,00	213,00
- Vin d'Honneur	70,60	70,60	72,00	72,00
- Salle avec cuisine	81,00	162,50	82,50	166,00
- Lave-Vaisselle	23,00	23,00	23,50	23,50
- Le couvert	1,55	1,55	1,60	1,60
<b>REPLACEMENT VAISSELLE CASSEE OU PERDUE VIRE</b>				
	<b>TARIFS 2018</b>	<b>TARIFS 2019</b>		
- Fourchette	2,05 €	2,10 €		
- Couteau	2,05 €	2,10 €		
- Cuillère à café	1,05 €	1,10 €		
- Cuillère à soupe	2,05 €	2,10 €		
- Assiette plate	1,85 €	1,90 €		
- Assiette creuse	1,85 €	1,90 €		

Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal

- Assiette à dessert	<b>1,85 €</b>	<b>1,90 €</b>
- Verre à pied 14 cl	<b>1,85 €</b>	<b>1,90 €</b>
- Verre à pied 19 cl	<b>1,85 €</b>	<b>1,90 €</b>
- Coupe à champagne	<b>1,85 €</b>	<b>1,90 €</b>
- Verre pyrex	<b>1,15 €</b>	<b>1,20 €</b>
- Tasse à café	<b>1,25 €</b>	<b>1,30 €</b>

		TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>VOIRIE</b>			
Dépose et repose de bordures béton ou granit	mètre	32,40 €	33,10 €
F. et P. de bordures béton	mètre	39,80 €	40,70 €
F. et P. de bordures granit	mètre	110,50 €	112,90 €
F. et P. de contrebordures béton	mètre	39,80 €	40,70 €
F. et P. de contrebordures granit	mètre	110,10 €	112,50 €
Dépose et repose de contrebordures	mètre	32,40 €	33,10 €
Dépose et repose de sabot de gargouille	l'unité	16,80 €	17,20 €
Dépose et repose de bec de gargouille	l'unité	16,80 €	17,20 €
Dépose et repose de tuyau gargouille	ml	20,20 €	20,60 €
Fourniture et pose de tuyau gargouille acier Ø 100	ml	38,00 €	38,80 €
Fourniture et pose de bec en fonte	l'unité	49,10 €	50,20 €
Fourniture et pose de sabot de gargouille	l'unité	49,10 €	50,20 €
Caniveaux double revers	ml	44,50 €	45,00 €
Construction de regard 20 x 20 avec tôle striée	l'unité	74,00 €	50,00 €
Construction de regard 40 x 40 avec tôle striée	l'unité	109,80 €	112,20 €
Fourniture et pose de coude Valorex	l'unité	6,10 €	6,20 €
Démolition et réfection de trottoir en T.V. sur 0,20	m2	14,90 €	15,20 €
Réfection de trottoir en enrobé à chaud 80 kg/m <sup>2</sup>	m2	32,50 €	33,20 €
Réfection de chaussée en enrobé à chaud 100 kg/m <sup>2</sup>	m2	34,40 €	35,20 €
Fourniture et transport d'enrobé à froid et mise en œuvre	la tonne	32,50 €	33,20 €
Mise à niveau de bouche à clé	l'unité	32,00 €	32,70 €
Réfection de trottoir ou chaussée en émulsion bicouche	m2	25,80 €	26,40 €
Reprise de chaussée devant les caniveaux	ml	20,70 €	21,20 €
Mise à niveau de chambre PTT simple	l'unité	71,40 €	73,00 €
double	l'unité	91,60 €	93,60 €
triple	l'unité	112,00 €	114,50 €
Balayeuse	l'heure	109,50 €	111,90 €
Roto-faucheuse	l'heure	99,40 €	101,60 €
Tracteur remorque avec chauffeur	l'heure	50,90 €	52,00 €
Mise en place de signalisation	forfait	71,30 €	72,90 €
Fourniture et pose de latte 1500x140	l'unité	192,70 €	196,90 €
Fourniture et pose de latte 1500x250	l'unité	248,40 €	253,90 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos ouvert	l'unité	179,20 €	183,00 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos fermé	l'unité	221,30 €	226,20 €
Mise en place - coût horaire		27,70 €	28,30 €

CIMETIERES COMMUNAUX	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>COMMUNE DELEGUEE DE VIRE</b>		
<b>I. INHUMATION EN TERRAIN COMMUN AVEC EMPLACEMENT INDIVIDUEL POUR UNE DUREE DE 5 ANS</b>	GRATUIT	GRATUIT
<b>I. Concessions renouvelables de terrain dans les cimetières :</b>		
- Concession 15 ans	150,00 €	150,00 €
- Concession 30 ans	250,00 €	250,00 €
- Concession 50 ans	400,00 €	400,00 €
<i>II.B. Pour les enfants 1m2:</i>		
- Concession 15 ans	30,00 €	30,00 €
- Concession 30 ans	60,00 €	60,00 €
- Concession 50 ans	90,00 €	90,00 €
<b>III. Caveau provisoire :</b>		
- Redevance journalière (pour les 10 premiers jours) avec un minimum de perception de 3,05 €	1,66 €	1,66 €
- Redevance journalière du 11 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> ème jour	1,88 €	1,88 €
- Redevance journalière au-delà du 20 <sup>e</sup> ème jour	2,25 €	2,25 €
- Droit fixe pour ouverture, nettoyage et fermeture caveau provisoire	13,06 €	13,06 €
<b>IV. Jardin du Souvenir : Dispersion des Cendres</b>		
- Concession caveau-urne 15 ans	40,00 €	40,00 €
- Concession caveau urne 30 ans	80,00 €	80,00 €
- Concession caveau urne 50 ans	160,00 €	160,00 €
<b>VI. Concession renouvelable en columbarium</b>		
- Columbarium : 15 ans	210,00 €	210,00 €
- Columbarium : 30 ans	420,00 €	420,00 €
<b>VII. Taxe d'Inhumation</b>		
art.L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les convois, les inhumations et les crémations peuvent donner lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par le conseil municipal. Dans ces tarifs, aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations dans un lieu de culte. La circulaire du 12 déc. 1997 le prévoit expressément (paragraphe 1.1.2., p. 5 « les opérations d'inhumation comprennent les inhumations en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession particulière, dans un caveau provisoire, les dépôts des urnes cinéraires dans une sépulture ou dans une case de columbariums, éventuellement la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ». <b>La ville de VIRE exonère de cette taxe les inhumations inscrites au titre de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir</b>	17,50 €	17,50 €
<b>- Creusement des fosses : pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes</b>		
creusement forfaitaire d'une place adulte	168,00 €	168,00 €
creusement forfaitaire d'une place enfant	42,00 €	42,00 €
Evidement des cases sanitaires des caveaux construits	8,50 €	8,50 €

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (Tarif annuel)</b>		
- Enfants Vire Normandie de 6 et 7 ans	47,50 €	47,50 €
- Enfants hors Vire Normandie de 6 et 7 ans	60,00 €	61,50 €
<b>VELOS ELECTRIQUES</b>		
<b>LOCATION</b>		
<i>Pour les particuliers Vire Normandie tarif en fonction des ressources :</i>		
Tranche au-delà de 570 €		
Mois	35,50 €	36,00 €
Trimestre	91,00 €	93,00 €
Semestre	161,00 €	164,50 €
Année	304,00 €	310,00 €
Tranche de 0 à 570 €		
Mois	25,30 €	25,50 €
Trimestre	60,80 €	61,00 €
Semestre	101,00 €	102,00 €
Année	202,00 €	204,00 €
<i>Pour les particuliers hors Vire Normandie :</i>		
Mois	45,60 €	46,50 €
Trimestre	111,50 €	114,00 €
Semestre	202,00 €	206,00 €
Année	355,00 €	362,00 €
<i>Pour les associations viroises</i>		
Année	202,00 €	203,00 €
<b>Location Salle de sport :</b>		
Coût horaire	20,20 €	20,50 €
Coût de la journée	131,30 €	132,00 €
<b>CHALETS</b>		
Week-end	350,00 €	350,00 €
Semaine	300,00 €	300,00 €
journée	250,00 €	250,00 €
Durée du Marché de Noël	800,00 €	800,00 €

MARCHE HEBDOMADAIRE		
- Forfait pour tout déballage	2,36 €	2.40 €
- Alimentaires, le ml <b>abonné</b> au mois	0,74 €	0.76 €
- Alimentaires, le ml <b>non abonné</b> à la journée	0,92 €	0.94 €
- Non alimentaires, le ml <b>abonné</b> au mois	0,63 €	0.64 €
- Non alimentaires, le ml <b>non abonné</b> à la journée	0,81 €	0.83 €
- panier à l'unité	0,50 €	0.51 €
- Halettes	4,88 €	4.96 €
droit de place le ML par séance	3,17 €	3,22 €
le M <sup>2</sup>	1,05 €	1,07€
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,19 €	5,27€
Étalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires, fleurs, ....	4,00 €	4,06€
Friteuse ou grill à l'unité	5,19 €	5,27€
Exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	7,42 €	7,53€
Exposition de matériel agricole le m <sup>2</sup> par jour	1,72 €	1,75€
Foire aux arbres, l'emplacement le ML par jour (foire qui dure un week-end)	4,68 €	4,75€
<b>Braderie - VIROIS EN DESSOUS DE 5 ML</b>	1,00 €	1,00€
<b>Braderie- VIROIS AU DESSUS DE 5ML, LE ML SUPPLEMENTAIRE</b>	0,50 €	0,50€
<b>Braderie- HORS VIROIS EN DESSOUS DE 5ML</b>	2,00 €	2,00€
<b>Braderie - HORS VIROIS LE ML SUPPLEMENTAIRE</b>	1,00 €	1,00€
- 4ème catégorie (moins de 300 places)	158,00 €	200,00€
- 3ème catégorie (301 à 700 places)	320,00 €	330,00€
- 2ème catégorie (701 à 1500 places)	440,00 €	450,00€
- 1ère catégorie (+ de 1500 places)	495,00 €	505,00€
le jour supplémentaire toute catégorie	30,00 €	30,00€
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,00 €	5,00€
vente de fleurs le ML par jour	2,00 €	15,00€
fêtes foraines : tarif forfaitaire appliqué à l'organisateur, en dehors des fêtes gérées par DSP droits de place	766,00 €	766,00€
étalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires (hors fleurs)	3,85 €	3,85€
supplément à payer une seule fois "forfait" , au moment de l'autorisation de la demande, quelle que soit la durée de l'emplacement, pour le fait d'utiliser une friteuse, grill, four	5,00 €	5,00€
Exposition de matériel agricole le m <sup>2</sup> par jour	1,65 €	1,65€
taxe journalière : tarif applicable pour toute occupation du domaine public par ML par jour pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent règlement	2,00 €	2,00€
manège égal ou inférieur à 10X10m2 en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	48,00 €	50,00€
manège égal ou supérieur à 12X14m2 en dehors de ceux	96,00 €	98,00€

installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)		
Spectacles ou attractions 6ème catégorie (Moins de 100 places)	60,00 €	62,00€
Spectacles ou attractions 5ème catégorie (de 101 à 200 places)	120,00 €	122,00€
- Terrasses sur la voie publique (le m <sup>2</sup> ) par an	10,00 €	10,00€
- tarif annuel forfaitaire pour emprise sur le trottoir hors terrasse pour emplacement de chevalets, portes menus, présentoirs, corbeilles, porte vêtement, paravents, supports publicitaires, glacière, parasols, meubles. dans une limite de 2m <sup>2</sup> en façade. Attention, la collectivité est libre de retirer l'autorisation ou d'imposer des restrictions pour assurer la sécurité, le stationnement ou la libre circulation des piétons	36,00 €	36,00€
les évènements à caractère culturels, associatifs, sportifs, caricatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire	gratuit	gratuit
Lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (sécurité et salubrité publique) ou lorsque l'occupation contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même (canalisations d'égouts, d'eaux pluviales ou ménagères...).	gratuit	gratuit
lorsque l'occupation est à but non commercial notamment lorsque la ville facilite le déménagement d'un usager en bloquant une rue afin de garantir la sécurité des demandeurs et des tiers utilisateurs du domaine public	gratuit	gratuit

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER







REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre  
des projets de Délibérations  
du Conseil Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**2 - Financement des travaux de requalification  
de l'îlot de l'hôtel de ville**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, JérémY FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

La commune de VIRE NORMANDIE souhaite mettre en place le projet « Requalification de l'Hôtel de Ville ».

Ce projet de requalification de l'îlot de l'Hôtel de ville s'inscrit dans la démarche globale de Vire Normandie de renforcement de l'attractivité du centre-ville et des autres quartiers.

L'Hôtel de ville, siège administratif de la commune nouvelle Vire Normandie, de la commune déléguée de Vire ainsi que celui de l'EPCI de la Vire au Noireau, est un bâtiment emblématique du patrimoine de la reconstruction, construit d'après les plans des architectes David et Herpe et classé à l'inventaire des Monuments Historiques français depuis 2011.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



La requalification de l'Hôtel de ville va permettre aux habitants de se réapproprier et de redécouvrir cet espace public, son patrimoine et sa culture par le rétablissement de liaisons piétonnes, l'extension du parvis, la réhabilitation du patio, des terrasses, de la place et des espaces couverts, la reprise de certains murs et escaliers, la création d'un espace pour la location de vélos électriques, des aménagements paysagers avec l'intégration de mobiliers urbains. Le parvis permettra d'accueillir les places de parking jugées nécessaires et des manifestations publiques et les jardins accueilleront les virois ou les visiteurs au quotidien comme pour des occasions plus exceptionnelles (mariages, etc ...). Le CAUE a également travaillé sur ce projet en amont. L'enjeu du projet est de redonner aux espaces extérieurs leur statut d'espace public et de les réhabiliter dans leur rôle social.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant en €	Financeurs	Montant en €
Etudes et prestations	43 021,00 €	Etat	€
Travaux	801 398,45 €	Région	243 750,00 €
		Département	203 855,00 €
		Autofinancement	306 814,45 €
		LEADER	90 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>844 419,45 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>844 419,45 €</b>

En cas de modification des subventions, l'autofinancement pourra porter jusqu'à 50 % du coût total de l'opération présentée au FEADER.

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour :**

- Approuver le plan de financement du projet
- Approuver la possibilité de porter l'autofinancement jusqu'à 50 % du coût total de l'opération présentée au FEADER
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Communauté déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018 à 20  
heures 30**

**Objet :**

**3 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION  
DRAC - Demande de subvention à la DRAC  
pour la restauration des fenêtres du musée**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie a prévu au programme prévisionnel 2019 des interventions de l'Etat en matière de restauration sur les monuments historiques, l'inscription des travaux de restauration des menuiseries du Musée de Vire.

La tranche liée au remplacement des menuiseries représente ¼ du budget global de réhabilitation de cet édifice inscrit au titre des monuments historiques et contribue de manière déterminante à la qualité du projet dans son ensemble.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Ces travaux participent également à la mise en valeur patrimoniale du bâtiment, l'amélioration de l'état sanitaire et donc à la conservation des œuvres ainsi qu'à la lutte contre la déperdition énergétique, au regard des éléments techniques ci-après :

- L'édifice dont les façades sont inscrites comporte 4 portes et 109 fenêtres qui sont toutes remplacées de manière cohérente. En remplacement de menuiseries de 1956, le projet prévoit la mise en place d'une typologie de menuiseries du XVIII<sup>e</sup> siècle dessinées par notre maître d'œuvre architecte en collaboration avec les ingénieurs et architectes de la DRAC et de l'UDAP.

- L'étanchéité à l'air des menuiseries sera un point de vigilance lors de la pose. Les inétanchéités à l'air et à l'eau des menuiseries actuelles engendrant un climat incompatible avec la bonne conservation des œuvres et du bâti.

- Le double vitrage faiblement émissif avec lame de krypton permet d'atteindre des coefficients de transmission thermique nettement plus performants qu'actuellement, permettant de réduire de 20,80 % les consommations d'énergie du bâtiment.

Le coût de ces travaux est estimé à 535 000 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Ressources
535 000 €	Etat – DSIL (40 %) 214 000 € Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) : 214 000 € Autofinancement : 107 000 €

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et signer tous documents y afférents.**

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
 Maire délégué de Vire  
 Maire de VIRE NORMANDIE,  
 M. ANDRÉ U. SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**4 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION  
ETAT - Dotation de Soutien à l'Investissement  
Local (DSIL) - Rénovation thermique -  
Restauration des fenêtres du musée**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Dans le cadre des travaux de restauration globale du musée de Vire, il convient de réaliser en 2019 la restauration des menuiseries.

La tranche liée au remplacement des menuiseries représente ¼ du budget global de réhabilitation de cet édifice inscrit au titre des monuments historiques et contribue de manière déterminante à la qualité du projet dans son ensemble.

Ces travaux participent également à la mise en valeur patrimoniale du bâtiment, l'amélioration de l'état sanitaire et donc à la conservation des œuvres ainsi qu'à la lutte contre la déperdition énergétique, au regard des éléments techniques ci-après :

Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal





- L'édifice dont les façades sont inscrites comporte 4 portes et 109 fenêtres qui sont toutes remplacées de manière cohérente. En remplacement de menuiseries de 1956, le projet prévoit la mise en place d'une typologie de menuiseries du XVIII<sup>e</sup> siècle dessinées par notre maître d'œuvre architecte en collaboration avec les ingénieurs et architectes de la DRAC et de l'UDAP.

- L'étanchéité à l'air des menuiseries sera un point de vigilance lors de la pose. Les inétanchéités à l'air et à l'eau des menuiseries actuelles engendrant un climat incompatible avec la bonne conservation des œuvres et du bâti.

- Le double vitrage faiblement émissif avec lame de krypton permet d'atteindre des coefficients de transmission thermique nettement plus performants qu'actuellement, permettant de réduire de 20,80 % les consommations d'énergie du bâtiment.

Le coût de ces travaux est estimé à 535 000 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Ressources
535 000 €	Etat – DSIL (40 %) 214 000 €
	Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) : 214 000 €
	Autofinancement : 107 000 €

*Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) Rénovation Thermique et signer tous documents y afférents.*

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,  
Monsieur ANDRÉU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

Objet :

**5 - EDUCATION - Convention d'objectifs et de financement de la CAF pour la prestation de service CLAS pour l'année 2018/2019**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, , Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

La Mairie de Vire Normandie a reconduit pour l'année 2018-2019, un accompagnement à la scolarité dans les quartiers de Vire et de Saint-Martin de Tallevende pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

L'accompagnement à la scolarité, proposé dans les écoles Castel, Saint-Exupéry, Jean Moulin, Pierre Mendès France, André Malraux et également sur le site de Charles Lemaître, a permis d'accueillir 86 enfants au total.

Le nombre d'enfants bénéficiant de ce service reste stable dans la mesure où le nombre de place est limité. Les séances se dérouleront de la manière suivante :

-le mardi : goûter et récréation, aide aux leçons puis aide par le jeu. Cette aide ludique est ciblée en fonction des difficultés de l'enfant. Les enseignants nous en informent par le biais des fiches individuelles.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





-le vendredi : les séances sont ouvertes aux parents (ateliers-jeux, bricolage, pratique artistique, café-rencontre, spectacle de magie, théâtre, danse...).

Le budget prévisionnel pour l'année 2018-2019 est estimé à 42 440 euros, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Le montant de la prestation de service est fixé à 32,5% des dépenses de la fonction d'accompagnement. Par courrier du 11 juillet dernier, l'Inspecteur d'académie annonçait le montant prévisionnel de la subvention que verserait la CAF sous réserve de vérification du nombre d'enfants présents : 13 793 €.

***Afin de percevoir cette subvention proposée par la Caisse d'Allocation Familiale, un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'année scolaire 2018-2019.***

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE  
Marc ANDREU SABATER  
C. MAIRIE





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**6 - ENSEIGNEMENT - Crédits de  
fonctionnement dans les écoles**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaétan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noelle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Les communes ont la charge des écoles publiques. Elles sont propriétaires des locaux et en assurent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement (article L212-4 du code de l'éducation).

Les dépenses pédagogiques sont également à la charge des communes, à l'exception des droits dûs en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'œuvres protégées (qui sont à la charge de l'État) et des fournitures scolaires individuelles (qui peuvent être laissées à la charge des parents).

Il n'existe pas de liste des dépenses pédagogiques obligatoires pour les communes. Toutefois, les enseignants doivent pouvoir disposer du matériel nécessaire à la mise en œuvre des programmes officiels d'enseignement.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



Les sorties pédagogiques occasionnelles comprenant la pause déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe, ainsi que les sorties avec nuitée(s) n'entrent pas dans le cadre des dépenses obligatoires des communes.

La commune déléguée de Vire aide cependant au financement de ces sorties pédagogiques facultatives, validées par les conseils d'écoles, en allouant une dotation annuelle versée à chaque école par le biais des OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

A ce titre, la commune déléguée de Vire détermine chaque année :

- Des crédits de fonctionnement pour les achats de fournitures scolaires et de petits matériels éducatifs et sportifs, jugés utiles par les enseignants, en fonction du nombre d'enfants présent dans l'école à la rentrée des vacances de la Toussaint.
- Des crédits « produits pharmaceutiques ».
- Des subventions pour les sorties pédagogiques.

**Suivant l'avis favorable de la commission Education du 15 novembre dernier, un avis est demandé au Conseil Communal pour réévaluer certains de ces forfaits :**

- **40 € par élève pour les achats de fournitures scolaires et de petit matériel (40€ depuis le 25/04/2016)**
- **11 € supplémentaire par élève scolarisé en Unité Locale d'Intégration Spécialisée (10,70 € depuis le 12/11/2014)**
- **20 € par classe (ULIS non comptabilisées) pour les achats de « Produits pharmaceutiques » (35 € pour les écoles de 1et 2 classes, 59 € pour les écoles de 3 et 4 classes, 81 € pour les écoles de 5 à 7 classes depuis le 12/11/2014)**
- **9 € par élève pour une sortie pédagogique dans l'année (8€ depuis le 18/12/2017)**
- **12 € de subvention par enfant et par jour pour les classes de neige et découverte (12€ pour une classe de neige et 11€ pour une classe découverte depuis le 03/04/2017)**

**Avis du Conseil Communal : Favorable**



Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,  
Marc ANDRÉ SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

7 - CULTURE - Christian MALON - Achat de livres

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaétan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :****Mes chers collègues,**

A l'occasion du 11 Novembre dernier, Christian Malon a présenté « Ça a été », spectacle racontant à travers la vie de sa famille, les temps d'avant, de pendant, d'entre et d'après les deux guerres mondiales et tiré de son livre portant le même titre (Editions OREP de Nonant).

**Suite à la commission Culture et Patrimoine du 20 novembre dernier, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'achat de 35 exemplaires de ce livre à 18€ pièce.**

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,  
Marc ANDREU SABATER

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal







REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**8 - CULTURE - Convention de mise à disposition de la Halle Michel Drucker pour les Virevoltés**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Chaque année, un partenariat est mis en place avec Les Virevoltés afin d'organiser trois manifestations à la Halle à destination notamment, du public jeune.

-Dates envisagées pour les concerts d'hiver et de printemps 2019 :

**-Vendredi 09 février 2019** à partir de 20h30:

Concert du duo bruxellois « **Deadwood** » concert live pendant la prestation de la funambule dans le quartier Léonard Gille le 07/07 2018 (+ *autre groupe en cours de programmation*).

**-Vendredi 26 avril 2019** (date à confirmer) : présentation festival été 2019 suivi d'un spectacle ou concert (*en cours de programmation*).

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



- Octobre 2019 : (dates à déterminer ultérieurement) : soirée théâtre vainqueur *Fous de la rampe* et soirée Tournée *Phonix*.

Suivant l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 20 novembre dernier, un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la **convention** de mise à disposition gratuite de La Halle Michel Drucker pour l'année 2019.

Avis du Conseil Communal : Favorable



DE VIRE NORMANDIE  
Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE  
M. ANDREU SABATER  
COMMUNAL MAIRIE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**9 - CULTURE - Musée - Acquisitions 2018-2019**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

**1/ Tirage photographique**

Avec l'accord de la commission Culture et Patrimoine, le musée a acquis un tirage photographique (papier albuminé contrecollé sur carton) représentant un stand vendant de la « véritable andouille de Vire » lors de la Foire aux jambons (à Paris). L'image montre deux hommes et deux femmes vêtus de tabliers et de protège-bras. En arrière-plan: un stand décoré de jambons fumés suspendus et d'andouilles de taille variable. Au-dessus du stand, une affichette déclare : « Véritable andouille de Vire. Provenance directe ». Il existe très peu de photographies de ce genre en vente. Le prix est de 40€.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





(14 x 8,8 cm)

## 2/ Pichets dits « cochon de Néhou »

Le musée souhaite acquérir deux pichets à vin ou à cidre dits « cochon de Néhou » (le bec a la forme d'un groin de cochon aux oreilles rabattues sur les yeux). Ils sont typiques de la production de céramiques normandes fantaisiste et caricaturale du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces deux pichets ont été utilisés par une famille aisée du Bocage virois. Ce sont deux très beaux exemplaires authentiques d'après l'aspect de la pâte et le façonnage d'une « rusticité de bon aloi ». Ils sont en outre en très bon état. Ils prendront place dans la nouvelle scénographie du musée, dans la partie sur Olivier Basselin, évoquant de façon très appropriée les vaudevires, poésie chantée qui puise largement dans le genre bacchique, vantant la boisson et les plaisirs de la table. Le vendeur en demande 1 000€ pour les deux exemplaires, ce qui correspond au prix du marché pour ce type d'objet de cette facture.

***Suivant l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 20 novembre 2018, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'acquisition de ces pichets dits « cochons de Néhou »***



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



### 3/ Trois grands carnets à dessin de Charles Léandre (1862-1934)

Il nous est proposé 3 grands carnets à dessin utilisés par Charles Léandre entre 1892 et 1920. Ils mesurent 18,5 x 26,5 cm pour deux d'entre eux et 18,5 x 26,5 cm pour le troisième et contiennent 110 dessins à la mine de plomb ou à la plume, souvent signés, datés et annotés de la main de l'artiste. Des personnages tels que Meissonnier et Casimir Perrier sont caricaturés. L'artiste s'est lui-même caricaturé. Plusieurs dessins représentent des études pour deux tableaux et un livre qui appartiennent aux collections de Vire Normandie. Les carnets présentent également des scènes de rue croquées à Paris et en Normandie (Martilly par exemple).

Deux carnets ont été acquis par le propriétaire actuel à la boulangerie de Champsecret où est né et a vécu l'artiste. Le propriétaire lui-même a vécu dans le village de 1970 à 1989. La cote de l'artiste est élevée mais après négociation avec celui-ci, le prix a été fixé au prix de 12 000 euros TTC.



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



La commission Culture et Patrimoine de la commune déléguée de Vire du 20 novembre 2018 s'est déclarée favorable à l'acquisition de ces œuvres qui feront également l'objet d'une présentation devant la commission des musées de France. L'avis favorable de celle-ci a déclenché, jusqu'à présent, le soutien financier du Fond Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 50% des coûts d'achat HT.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'acquisition de ces œuvres.*

**Avis du Conseil Communal : Favorable**



Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE-NORMANDIE,  
Marc ANDRÉ SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**10 - SPORT, ASSOCIATIONS - Subventions aux associations**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le Conseil Communal est appelé à donner son accord sur les subventions suivantes :

**SPORT :**

- **AFV :** demande de subventions dans le cadre de l'appel à projet sport pour tous 2018/2019 :
  - 1900€ pour le football au féminin
  - 2000€ pour les activités sportives et extra-sportives avec le public en situation de Handicap*Avis favorable pour 2000€ de la commission sport, vie associative du 7 novembre 2018.*

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





- USMV BASKET BALL : demande subvention soutien arbitrage 2100€  
*Avis favorable pour 2100€ de la commission sport, vie associative du 7 novembre 2018*

**Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de ces subventions.**

**Marie-Noelle BALLE donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le Conseil Communal est appelé à donner son accord sur les subventions suivantes :

**VIE ASSOCIATIVE :**

- COS : sollicite une subvention pour l'arbre de Noël du 15 décembre 2018.  
*Avis favorable pour 1950€ de la commission sport, vie associative du 7 novembre 2018*
- COMITE DE JUMELAGE VIRE BAUNATAL : participation au repas de la délégation venue à la Foire à l'Andouille – 11 personnes X 15€ → 165€  
*Avis favorable pour 165€ de la commission sport, vie associative du 7 novembre 2018*

***Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de ces subventions.***

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,  
Mme ANDRÉE SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**11 - TRAVAUX - Réfection de la couverture du  
centre Olivier Basselin – Déclaration préalable**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :**  
**Mes chers collègues,**

La toiture du Centre de loisirs Olivier Basselin est très vétuste, elle nécessite son remplacement. Cette opération est inscrite au Budget 2018.

***Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la déclaration préalable correspondante.***

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,  
Marc ANDREU SABATER

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal







REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**12- TRAVAUX - Remplacement des lisses béton  
rue du Haut Chemin – Déclaration préalable**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Dans le cadre de la préservation de la sécurité et du cadre de vie des usagers, la Commune déléguée de Vire a acté dans son budget le remplacement de la lisse en béton très vétuste rue du Haut Chemin et rue Chanoine Trèche.

En effet, les éléments en béton sont très détériorés et particulièrement corrodés et risquent de tomber.

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la déclaration préalable correspondante.**

**Avis du Conseil Communal : Favorable**

Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE-NORMANDIE  
Marc ANDREU SABATER

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal









REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

Objet :

**13 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE  
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
Programme d'habitat La Mercerie : vente d'un  
lot à bâtir – Hameau C lot 30**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 septembre 2017, le conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir 29, 30, 31 et 32 du hameau C du programme d'habitat de *La Mercerie* et le permis d'aménager relatif au découpage du lot 28C et à l'agrandissement du lot 28bis a été accordée le 05 octobre 2017.

Un lot à bâtir a fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.



En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis a été rendu le 09 Octobre 2017, estime la valeur des lots 29, 30, 31 et 32 du hameau C entre 27 et 29 euros HT.

**Un avis est demandé au Conseil Communal pour :**

- **décider la vente d'un lot du programme d'habitat de La Mercerie aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,**
- **autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Noël, notaire à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.**

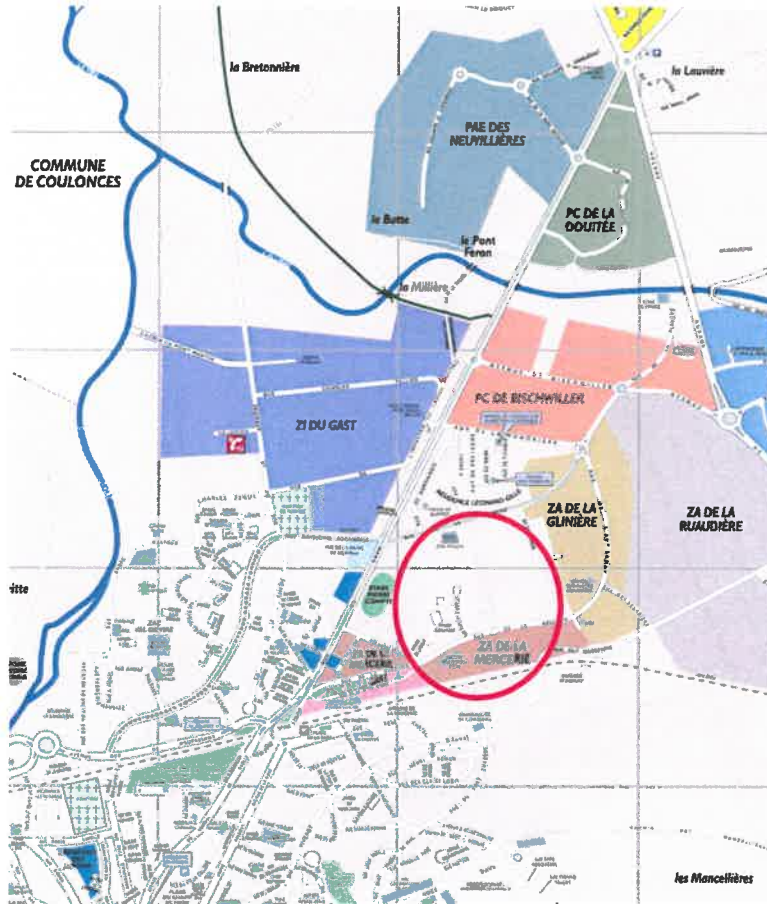
\*\*\*

**Avis du Conseil Communal : Favorable**



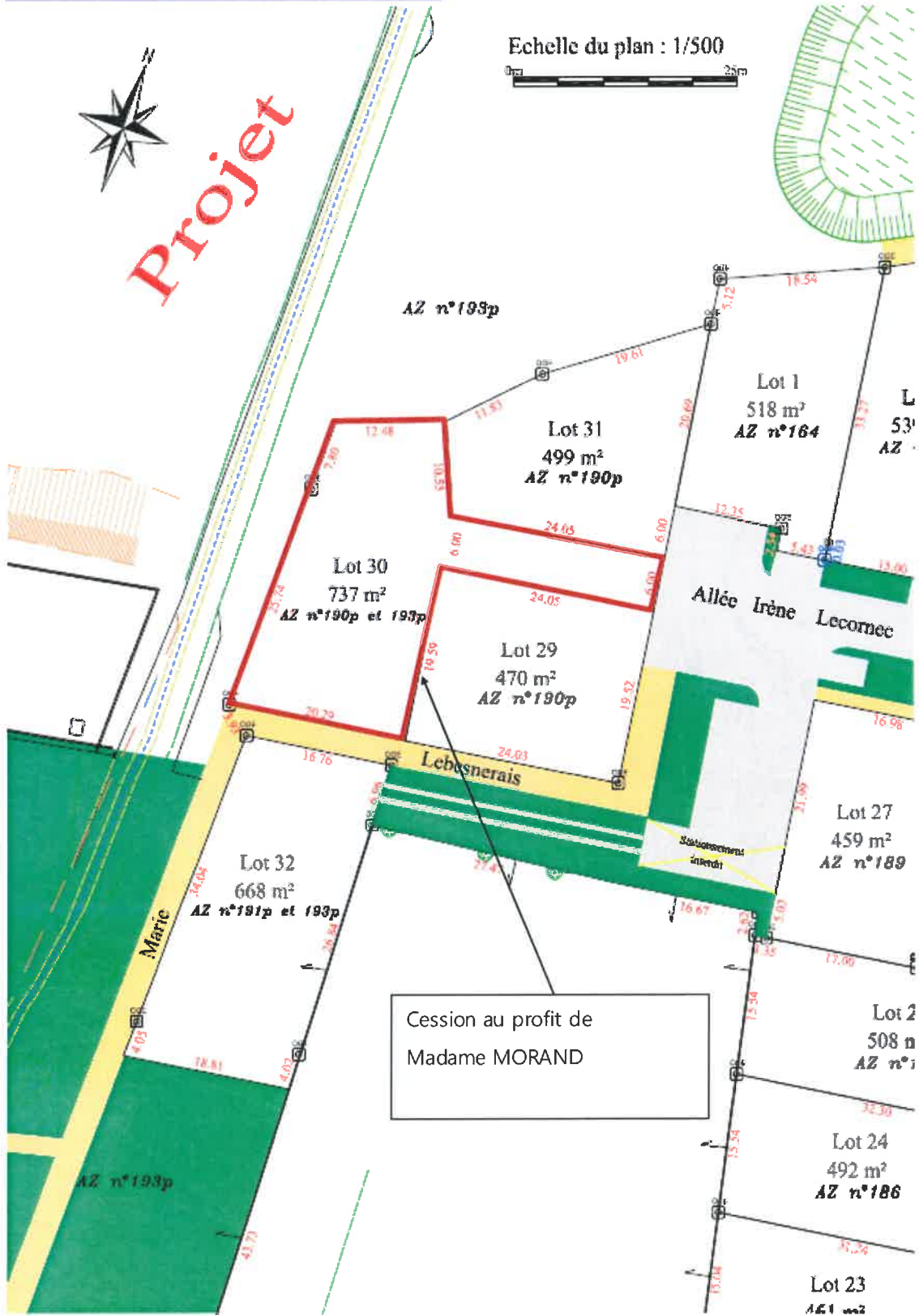
Le Conseiller Départemental  
Le Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,  
M. ANDRÉ SABATER

PLAN DE LOCALISATION



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal

Plan du Hameau C



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

 Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal
 

---

Séance du 3 décembre 2018 à 20 heures 30

**Objet :**

13 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT LOCAL

Programme d'habitat La Mercerie : vente d'un lot à bâtir – Hameau C lot 30

## Annexe I

Hameau	N° de lot	Surface <sup>(1)</sup>	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession <sup>(2) (3)</sup>	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction <sup>(2)</sup>	Estimation du Domaine
C	30	737 m <sup>2</sup>	AZ n°190p et 193p	Allée Irène Lecornec	19 500 € TTC	Madame MORAND Manuela	Office Notarial Virois	Entre 27 et 29 €HT du m <sup>2</sup> (avis du 09.10.2017)

(1) Surface définitive après bornage

(2) L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



**ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION  
D'UN LOT A BATIR**


Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale viroise retenue	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	<b>1</b> mois maximum après la prise d'option d'acquisition	<b>4</b> mois maximum après la signature du compromis	<b>5</b> mois maximum après le dépôt du permis de construire	<b>2</b> mois maximum après l'obtention du permis de construire	<b>6</b> mois maximum après la signature de l'acte de vente	<b>24</b> mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018 à 20  
heures 30**

**Objet :**

**14 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE  
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
Micro Lotissement La Millière : vente d'un lot à  
bâtir – Lot E (5) - Parcelle**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du 13 décembre 2012, arrêtant les conditions de vente des lots à bâtir 1, 2, 3, 4 et 5 du micro lotissement La Millière ;

VU l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de ce bien à 18 000 €uros avec une marge de négociation de 10% en date du 08 Octobre 2018 ;

VU la proposition d'achat faite pour ce bien ;

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie est propriétaire de la parcelle AT 112 « Lot E(5) » ;  
 CONSIDERANT que cette parcelle est le dernier lot du programme d'habitat de *La Millière* ;

DECIDE

*Après avoir délibéré, de donner son avis favorable :*

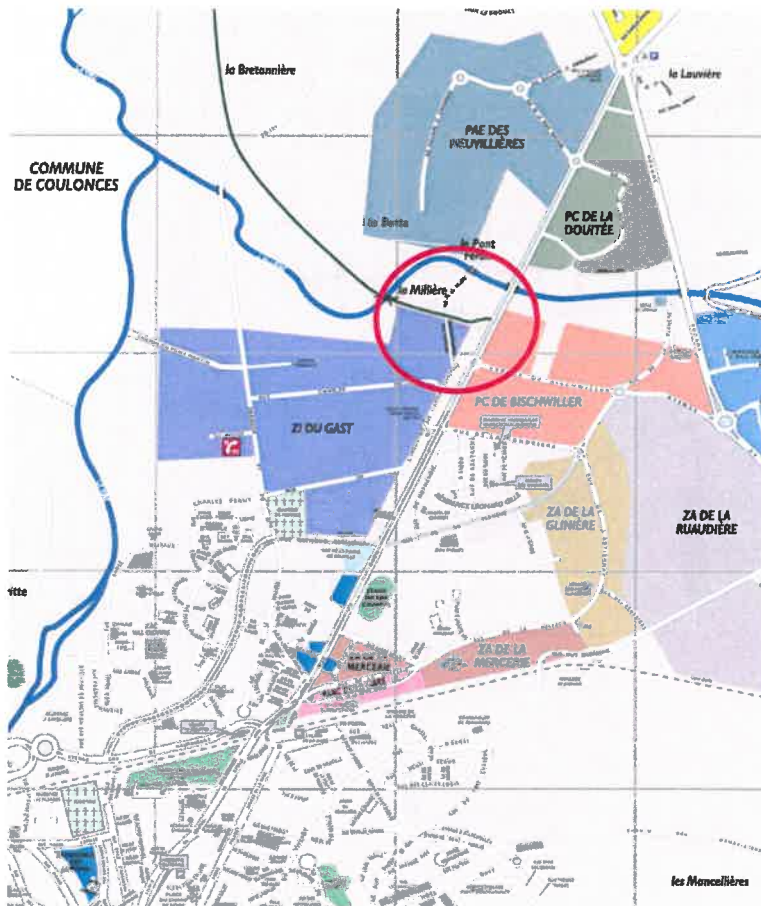
- *à la vente d'un lot du programme d'habitat de La Millière aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,*
- *à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Noël, notaire à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.*

**Avis du Conseil Communal : Favorable**



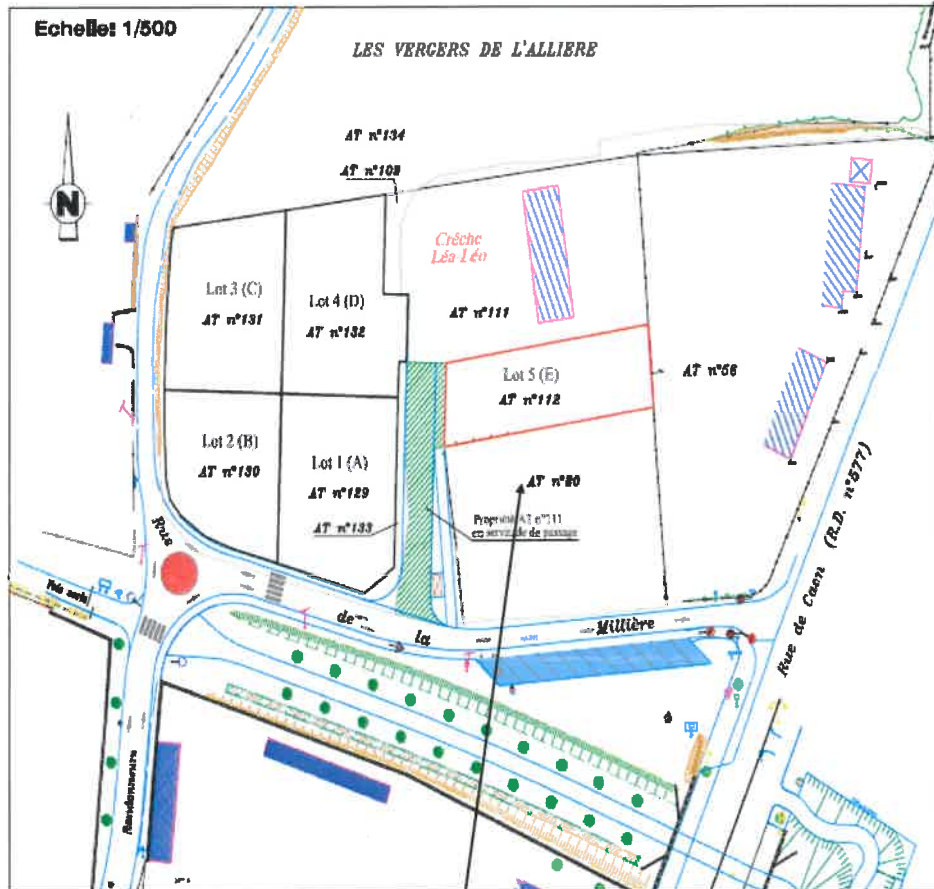
\* \* \*





Plan du Micro Lotissement

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal  
1



Cession au profit de  
M. ADAN et Mme CANUET

## Séance du 3 décembre 2018 à 20 heures 30

## Objet :

14 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT LOCAL

Micro Lotissement La Millière : vente d'un lot à bâtir – Lot E (5) - Parcelle

## Annexe I

Micro-Lotissement	N° de lot	Surface <sup>(1)</sup>	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession <sup>(2) (3)</sup>	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction <sup>(2)</sup>	Estimation du Domaine
	E(5)	575 m <sup>2</sup>	AT n°112	Rue de la Millière	18 000 € TTC	Monsieur ADAM Sebastien et Madame CANUET Fabienne	Maître Noël	18 000 € (avis du 08 Octobre 2018)

<sup>(1)</sup> Surface définitive après bornage<sup>(2)</sup> L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.<sup>(3)</sup> Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Nota : L'accès et la desserte réseaux à la parcelle vendue s'opèrent via un droit de passage sur propriété privée objet d'une servitude réelle et perpétuelle constituée au profit de la parcelle AT n° 112.

## Au titre de prescriptions en matière d'aménagement :

- chaque lot devra comporter un parking privatif non clos en entrée de lot riverain de la voie publique (5,00 m x 5,00 m) dont la localisation est mentionnée au plan de composition. Le lot C du micro-lotissement de la rue de la Millière comportera un second parking privatif non clos en partie nord-ouest de la parcelle.
- les clôtures en bordure de voie seront constituées d'une haie doublée, éventuellement en retrait, d'un grillage plastifié vert de sorte que ne soit visible de la voie que la haie bocagère.

**ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION  
D'UN LOT A BATIR**



Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente après de l'étude notariale véroise retenue	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	<b>VENTE</b> du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	<b>1</b> mois maximum après la prise d'option d'acquisition	<b>4</b> mois maximum après la signature du compromis	<b>5</b> mois maximum après le dépôt du permis de construire	<b>2</b> mois maximum après l'obtention du permis de construire	<b>6</b> mois maximum après la signature de l'acte de vente	<b>24</b> mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

**Commune déléguée de Vire**

**Séance du 3 décembre 2018 à 20  
heures 30**

**Objet :**

**15 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE  
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,  
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Micro Lotissement La Millière : vente d'un lot à  
bâti – Lot E (5) - Parcelle AS 385**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du 08 octobre 2018, autorisant la mise en vente d'une portion de la parcelle AS 385 soit 700 m<sup>2</sup>env ;

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



VU l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de ce bien à 15 €/m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de 10 % en date du 30 octobre 2018 ;

VU la proposition d'achat faite pour ce bien à 16,50 €/m<sup>2</sup> et se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I ;

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle AS 385 située à la Papillonnière rue de Caen ;

CONSIDERANT que les frais de bornage et les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur ;

### DECIDE

Après avoir délibéré, de donner son avis favorable :

- à la vente d'une portion de la parcelle AS 385 située à la Papillonnière à Vire aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I ci-jointes.
- à autoriser le bornage de la parcelle pour détacher 700 m<sup>2</sup>env.
- à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial Virois à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

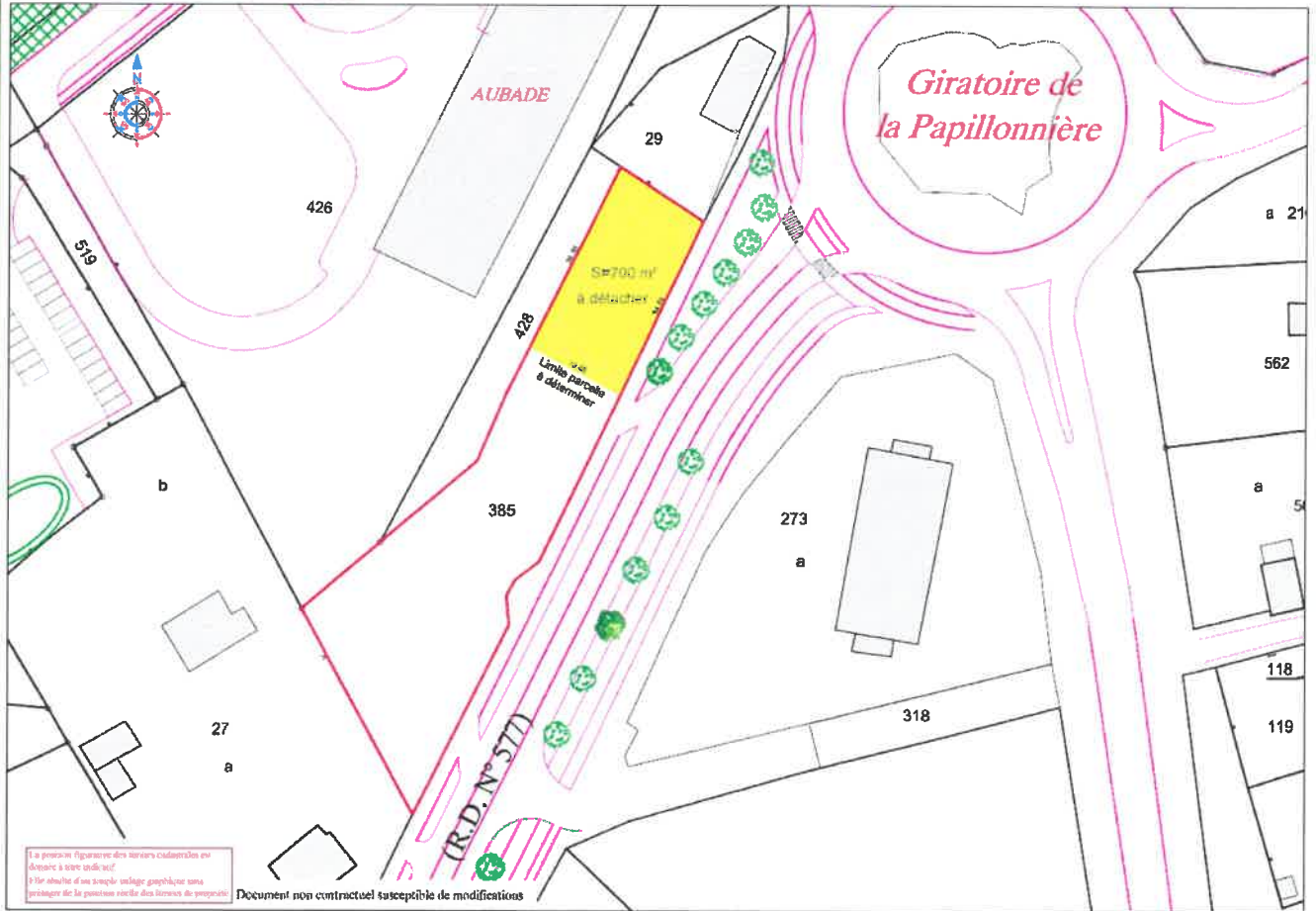
### Avis du Conseil Communal : Favorable

\*\*\*\*\*



Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE,  
Marc ANDREU SABATER

PLAN



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal

PHOTOS

Vire Normandie  
PHOTOS ANNEXES A LA DELIBERATION



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal**


---

**Séance du 3 décembre 2018 à 20 heures 30****Objet :****15 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT****LOCAL****Micro Lotissement La Millièrre : vente d'un lot à bâtir – Lot E (5) - Parcelle AS 385****Annexe I**

	N° de lot	Surface <sup>(1)</sup>	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession <sup>(2)(3)</sup>	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction <sup>(2)</sup>	Estimation du Domaine
Parcelle la Papillonnière	-	700 m <sup>2</sup> env	AS n°385p	Rue de Caen	16,50 €/m <sup>2</sup>	Monsieur Marc TROUVERE	Office Notarial Virois	15,00 € (avis du 30.10.2018)

(1) Surface à définir après bornage.

(2) L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs. Les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal







REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de  
Délibérations du Conseil  
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 3 décembre 2018  
à 20 heures 30**

**Objet :**

**16 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE  
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,  
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Partenariat entre Territoires pionniers/Maison  
de l'architecture Normandie et la commune de  
Vire Normandie pour un projet culturel au  
service d'un projet de revitalisation urbaine  
dans le quartier « Sainte Anne »**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept novembre deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE, Lyliane MAINCENT, Marie-Odile MOREL, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON, Olivia NEEL, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le programme « Action cœur de ville » engageant l'Etat et des partenaires publics et privés avec la collectivité de Vire Normandie sur une durée de 6 ans doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement du « cœur de ville ».

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





La phase actuelle entre septembre 2018 et juin 2020 correspond à une phase d'initialisation pendant laquelle sont engagées 3 actions :

- **Action 1** : Réalisation d'une étude pilote sur le projet centre-ville de Vire Normandie 2030 (rédaction du cahier des charges en cours pour recrutement d'un cabinet de spécialistes)
- **Action 2** : Mise en place d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur 4 ans (rédaction du cahier des charges en cours pour recrutement d'un opérateur)
- **Action 3** : Réflexion sur la transformation du quartier « *Sainte-Anne* » et des « *bords de Vire* » en s'appuyant sur la charte des Eco-quartiers

#### CONTEXTE REVITALISATION DU QUARTIER SAINTE-ANNE

Ce quartier ancien de Vire Normandie fait en effet l'objet d'une redynamisation forte relevant de l'action publique et d'initiatives privées :

- L'ouverture en mai 2018 du PSLA réalisé dans une ancienne école,
- L'installation en juin 2018 d'une pharmacie (transfert d'une ancienne pharmacie suite à sa fermeture) et l'ouverture prochaine de consultations de médecins spécialistes sur un lieu mutualisé,
- La rénovation en cours du musée municipal et la future réhabilitation d'un bâtiment mitoyen au musée de 500m<sup>2</sup> non affecté,
- Un projet à venir de création d'un cheminement piéton sur la friche des Vaux

Plusieurs caractéristiques fortes constituent le potentiel du quartier :

- Le tissu social de la population avec la présence d'un foyer résidences pour personnes âgées,
- Le tissu urbain et architectural à la fois ancien et reconstruction,
- Le tissu économique avec présence de commerces et d'associations,
- Le tissu patrimonial avec
  - o ses édifices historiques : l'ancien hôtel dieu, l'église Sainte Anne,
  - o ses sites : la proximité du donjon et de son esplanade, des Vaux avec leur patrimoine naturel et industriel, l'emblématique écluse et le fleuve « la Vire ».

#### CANDIDATURE AU PROJET LABORATOIRE DES TERRITOIRES 2018-2019

Résidence d'architectes, paysagistes, urbanistes, designers...

Dans le but de sensibiliser en amont les habitants, les usagers et les acteurs locaux à une démarche de revitalisation, voire transformation du quartier Sainte-Anne et des « Bords de Vire », il est proposé à la collectivité de Vire Normandie d'accueillir une résidence d'architectes pendant 6 semaines réparties sur 4 à 6 mois, avec des professionnels spécialisés en architecture, urbanisme, paysage, design urbain...

La résidence d'architectes est un projet culturel qu'expérimente l'association *Territoires pionniers | Maison de l'architecture – Normandie* dans le cadre de son Laboratoire des territoires depuis 8 ans avec des architectes, urbanistes, paysagistes, designers... Accompagnés par Territoires pionniers, les résidents mènent une démarche collaborative et créative associant habitants et acteurs de communes rurales ou de quartiers urbains afin d'initier des projets de territoire singuliers et durables.

Initiée par le Ministère de la Culture en 2010, cette action culturelle a été développée par Territoires pionniers en Normandie et est aujourd'hui reconnue sur le plan national.

Depuis 2017, *Territoires pionniers* pilote le groupe de travail « résidences d'architectes » au sein du Réseau des maisons de l'architecture. En 2018, ce réseau, en partenariat avec ses partenaires dont la Caisse des Dépôts Mécénat, a lancé « 10 résidences d'architectes en France » portées par 8 maisons, deux ont été menées par Territoires pionniers à Valdallière (Calvados) et à Picauville (Manche).



### Le dispositif

Ce dispositif relève d'une démarche culturelle collective.

Il ne se substitue pas à un projet de conception architecturale ou urbaine. Il se met au service du territoire, de ses habitants, en vue d'ancrer et enrichir un futur projet de revitalisation urbaine.

La résidence d'architectes repose sur la pleine disponibilité durant 6 semaines d'un binôme composé d'un architecte mandataire et d'un autre professionnel, architecte, urbaniste, paysagiste, designer ou tout autre créateur.

Aux côtés de la ville, *Territoires pionniers* assure la mise en œuvre de la résidence, son suivi et sa valorisation. A ce titre, son équipe organise des réunions de suivi régulières (une en fin de chaque session) associant les élus et représentants de la collectivité, plusieurs acteurs régionaux et locaux, et les résidents. Ces moments de concertation permettent à tous de suivre les réflexions et actions en cours, et de cadrer et enrichir collectivement la démarche.

### Descriptif du cahier des charges de la résidence :

Accueillie pendant 6 semaines, l'équipe sera invitée à révéler les richesses, les atouts et potentiels, qui font du quartier Sainte-Anne au cœur de Vire Normandie, un territoire singulier afin de dessiner ensemble les grandes lignes de son avenir...

Elle associera la **population, les membres des conseils de quartier, les associations locales, les élus, les écoles** à la démarche avec un programme de-rendez-vous sous forme d'ateliers, balades, chantiers participatifs...

#### Il lui sera demandé d'intégrer dans sa démarche :

- La question de l'économie circulaire et du réemploi des matériaux à l'échelle du quartier (avec en autres les matériaux issus du chantier en cours du musée),
- Le référentiel de la charte des éco-quartiers
- Les opportunités existantes avec des projets réalisés ou en cours comme :
  - Renaturation de la friche des Vaux avec implantation de ruches (2015-2017),
  - Réhabilitation du Musée (2017-2020),
  - Création d'un cheminement piétonnier dans la friche des Vaux (2019)
- Les opportunités futures avec des projets comme :
  - Réhabilitation du bâtiment rue des Augustines et mitoyen du Musée, destiné à accueillir les associations viroises (à partir de 2020)
  - Réhabilitation des abords et du jardin du Musée (à partir de 2020)
- La question de la qualité paysagère et de l'insertion urbaine des jardins des Costils, avec les terrains privés du quartier (jardin de l'hôpital, potagers, etc.) et un terrain public (jardin derrière l'église Sainte Anne).

#### Il lui sera demandé de développer des actions en vue de :

- Susciter des rencontres entre les populations du quartier,
- Créer des actions qui permettent de sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les questions environnementales à l'échelle de leur quartier,
- Associer les habitants, les élus, les acteurs locaux, les conseils de quartier à l'élaboration d'une vision d'ensemble, d'un récit collectif sur le quartier.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



- Soutenir un réseau d'acteurs locaux sur la question du réemploi, en associant à la fois les populations, les élus et les acteurs de la filière.
- Valoriser leur démarche par la création d'un blog et la réalisation d'une vidéo

### Sélection des candidats

Un appel à candidature sera lancé fin 2018 par le Réseau des maisons de l'architecture pour « 10 résidences d'architectes en France 2018-2019 ».

Territoires pionniers organisera la sélection de l'équipe avec un jury de professionnels et d'experts en deux étapes : une première sélection sur dossier, puis un jury sur entretien. Dans le jury d'entretien sera présent au moins un élu et un technicien de la collectivité.

Une équipe sera retenue début 2019.

### Calendrier

Fin décembre 2018 : Lancement de l'appel à candidature national

Janvier- février 2019 : Jurys de sélection de l'équipe

Mars 2019 : présentation du projet et rencontre avec l'équipe à l'occasion de « *Chantiers communs | Mois de l'architecture – Normandie* », événement régional organisé par Territoires pionniers

Mars-octobre 2019 : Déroulement de la résidence sur 6 semaines selon un calendrier proposé par l'équipe lauréate en accord avec la Ville et Territoires pionniers (1 semaine d'immersion / 2 semaines de rencontres avec la population / 3 semaines de préparation de la restitution)

Fin 2019 : Valorisation nationale par le Réseau des maisons de l'architecture

### Les conditions d'accueil

Lieu d'hébergement (logement communal, gîte, logement équipé mis à disposition): gîte rural ou logement communal

Lieu de travail équipe et avec connexion internet (atelier, salle dans un équipement, local commercial mis à disposition) : local mis à disposition par la collectivité

### Les partenaires de la résidence

#### Partenaires financiers

DRAC Normandie 10 000 €

Région Normandie 5 000 €

Réseau des maisons de l'architecture et partenaires nationaux (Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires) 15 000 €

Ville d'accueil 5 000 €

#### Partenaires opérationnels

Musée de Vire Normandie

Médiathèque de Vire Normandie

Les écoles primaires

GRETA Sud Normandie

Artisans et entreprises locales (filères construction)

Ressourceries et associations locales (Deuxième Vie Deuxième Chance, 2 Temps)

CAUE du Calvados

DDTM du Calvados

Associations Enerterre, ARPE, Pierre et Masse (action culturelle éco-construction)

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal

Ordre des Architectes Normandie

---

**Suivant l'avis favorable de la commission municipale du Patrimoine, Amélioration de l'Habitat, Affaires Foncières, Développement Local du 14 novembre 2018 et de la commission communale Culture et Patrimoine du 20 novembre, un avis est demandé au Conseil Communal pour :**

**- Valider le principe d'une relation partenariale entre la commune de Vire Normandie et Territoires Pionniers / Maison de l'architecture – Normandie dans le cadre des dispositifs régional « Laboratoire des territoires 2018-2019 » et national « 10 résidences d'architectes en France 2019 »**

**- Approuver la participation financière de la commune de Vire Normandie en tant que commune d'accueil à hauteur de 5000 €,**

**- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce partenariat.**

**Avis du Conseil Communal : Favorable**



Le Conseiller Départemental  
Maire délégué de Vire  
Maire de VIRE NORMANDIE  
Marc ANDREU SABATER  
MAIRIE

